Réf. Farde e-Assemblées : 2296999

N° OJ : **143**

Projet d'Arrêté - Conseil du 16/12/2019

Objet : Jeunesse 2019 : Subside extraordinaire nominatif à l'asbl Jeunesse à Bruxelles.- Montant : 130.000,00 EUR.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983. Loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001. Arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions ; Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Jeunesse à Bruxelles;

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Jeunesse à Bruxelles afin de réaliser les travaux divers et d'aménagements au bâtiment Héliport;

Considérant le crédit disponible à l'article 76110/52252 du budget extraordinaire 2019;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

Arrête :

Article unique : Les termes de la convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Jeunesse à Bruxelles sont approuvés.

Annexes :

AE1/Convention Jeunesse à Bruxelles (Consultable au Secrétariat des Assemblées)